



Commissaires aux comptes

CONCORDIA

Association Loi 1901

64 rue Pouchet

75017 Paris

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*Réunion de l'organe délibérant relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2024*

AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS – GROUPE AF

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Sarl au capital de 240 000 € - Siège social : 45, Bd Georges Clémenceau 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 422 774 349 - APE 6920 Z - TVA FR 44 422 774 349 - Tél. : 01 83 75 81 81
www.groupeaf.com



À l'assemblée générale de l'Association CONCORDIA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CONCORDIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note continuité d'exploitation de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 07 Novembre 2025

Le Commissaire aux comptes

AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS, représenté par
Philippe RIMMER

Désignation de l'entité : CONCORDIA			Durée ex.N	12
Adresse : 64, rue Pouchet 75017 PARIS			Durée ex.N-1	15
UNITE : Euros	MONNAIE : Euros		31/12/2024	31/12/2023
ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			-	-
Autres immob incorporelles	10 031	9 582	449	3 314
Immobilisations incorporelles en cours				
Avance et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains			-	-
Constructions	525 665	218 865	306 001	483 361
Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 799	20 853	1 946	-
Autres immob corporelles	178 911	121 880	55 031	31 598
Immobilisations grevées de droits, commodat				
Immobilisations corporelles en cours			-	-
Avance et acomptes			-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	-
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	954		954	847
Autres titres immobilisés	5 399		5 399	5 399
Prêts	-		-	35 000
Autres	27 887		27 887	25 474
Total I	769 646	371 980	397 666	584 983
ACTIF CIRCULANT				
Comptes de liaison			-	-
Stocks et en-cours			-	-
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	280 972	1 630	289 342	384 608
Créances reçues par legs ou donations			-	-
Autres	380 940	-	380 940	524 652
Valeurs mobilières de placement			-	-
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités	215 405		215 405	363 357
Charges constatées d'avance	1 211		1 211	1 167
Total II	888 528	1 630	888 898	1 273 663
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de convention Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 658 175	373 610	1 284 565	1 858 677



Désignation de l'entité : CONCORDIA		Durée ex.N	12
Adresse : 64, rue Pouchet 75017 PARIS		Durée ex.N-1	15
UNITE : Euros	MONNAIE : Euros	31/12/2024	31/12/2023
PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		-	-
Ecart de réévaluation		444 122	444 122
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	-	425 285	126 135
Excédent ou déficit de l'exercice	-	746 593	299 150
<i>Situation nette (sous total)</i>	-	727 756	18 837
Fonds propres consommables			
Subvention d'investissement		-	-
Provisions réglementées			
Total I	-	727 756	18 837
Comptes de liaison			
Total II		-	-
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		-	-
Total III		-	-
PROVISIONS			
Provisions pour risques		230 000	8 000
Provisions pour charges			
Total IV		230 000	8 000
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		167 542	208 205
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		304 254	362 852
<i>Dettes des legs ou donations</i>			
Dettes fiscales et sociales		507 157	353 172
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		208 991	228 445
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		594 377	679 166
Total V		1 782 321	1 831 840
Ecart de conversion Passif (VI)		-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 284 565	1 858 677



Désignation de l'entité : CONCORDIA		Durée ex. N	12
Adresse : 64, rue Pouchet 75017 PARIS		Durée ex. N-1	15
UNITE : Euros	MONNAIE :	Euros	
		31/12/2024	31/12/2023
COMPTE DE RESULTAT		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		22 256	18 133
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service		845 961	974 260
dont parrainage			
Production immobilisée			
Produits de tiers de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		2 130 356	2 391 494
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		137	1 200
Mécénats			
Legs, donations et assurance vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		10 332	27 076
Utilisations des fonds dédiés		-	7 515
Autres produits		-	711
TOTAL I		3 009 042	3 420 389
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		661	1 474
Variation de Stocks			
Autres achats et charges externes		1 107 785	1 265 731
Aides financières		245 217	309 916
Impôts, taxes et versements assimilés		134 036	155 225
Salaires et traitement		1 332 003	1 477 357
Charges sociales		392 603	412 773
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		198 020	47 477
Dotations aux provisions		222 000	4 000
Reports en fonds dédiés		-	3 340
Autres charges		6 146	6 611
TOTAL II		3 638 471	3 683 904
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		- 629 430	263 515
PRODUITS FINANCIERS			
De Participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		833	61
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL III		833	61
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		9 772	5 646
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV		9 772	5 646
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		- 8 938	5 586
COMPTE DE RESULTAT		Exercice N	Exercice N-1
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		- 638 368	269 101
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		1 718	14 575
Sur opérations en capital		8 750	39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL V		10 468	14 614
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		118 694	44 663
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-
TOTAL VI		118 694	44 663
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		- 108 225	30 050
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		3 020 343	3 435 063
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		3 766 937	3 734 214
EXCEDENT OU DEFICIT		- 746 593	298 150
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL		-	-



REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois, après un exercice 22-23 de transition qui s'est déroulé sur 15 mois et clos au 31/12/2023.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 284 565 €

Le résultat net comptable est un déficit de 746 593 €

Les comptes ont été arrêtés le 30/06/2025

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil

Principes comptables et méthodes de base

Les états financiers de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes applicables en France, et notamment les règlements suivants :

* ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes mor

* ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, à jour des différents règlements complémentaires à la base de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

* continuité d'exploitation

* permanence des méthodes comptables

* indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Seules sont exprimées les informations significatives.



OBJET SOCIAL

Officiel le 13 août 1950) dans un contexte de reconstruction et d'échanges après la seconde guerre mondiale.

Son objet social est de :

Contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de volontaires français et

Favoriser la circulation des personnes et des idées par les échanges internationaux dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle et de paix

Promouvoir un projet éducatif, encourageant une citoyenneté active des personnes

Représenter l'expression collective de ses membres auprès des pouvoirs publics et de

Pour ce faire, Concordia organise :

Des chantiers internationaux de bénévoles sur le territoire français.

L'inscription de volontaires français sur des chantiers internationaux de bénévoles à

Des formations d'animateurs à l'encadrement des chantiers internationaux de bénévoles.

Des missions de volontariat dans le cadre du Service Civique et des formations aux valeurs

Des missions d'accueil, d'envoi, d'échange et de formation de volontaires dans le cadre du

Ces activités s'adressent à un public principalement âgé de 15 à 30 ans, sans pour autant

Concordia agit indifféremment en milieu rural ou en milieu urbain.



FAITS CARACTERISTIQUES

L'année 2024 a été marquée par un fort **turn-over**, dans la poursuite des années précédentes. Elle a été aussi marquée par un **redéploiement de ressources humaines** sur certains postes restés vacants depuis plusieurs mois et par une **réorganisation du siège national**, dans le prolongement des départs deux postes de directions courant 2023, avec la **création de nouveaux postes**.

SIEGE NATIONAL :

Le poste de Comptable Unique a évolué en Délégué Administratif et Financier en mars 2024.

Un poste d'Assistant comptable a été créé en avril 2024, en CDD pour 6 mois, afin de soutenir la gestion comptable de l'association. Le poste a été transformé en CDI à la fin de la période.

Un poste de Délégué National au Développement a été créé en avril 2024 afin de soutenir le développement économique et territorial de l'association. Le poste a été pourvu en interne avec la mobilisation du délégué national détaché en Région Picardie.

Le poste de Délégué National du Siège, créé et pourvu fin 2023, a changé de titulaire en février 2024, après la rupture le période d'essai à l'initiative de l'employeur.

Un poste d'Appui au Secteur International, en CDD de 4 mois, de mi-avril à mi-août, a été créé pour soutenir l'équipe en place.

Le poste de Responsable des inscriptions à l'accueil (RIA) a connu un changement de titulaire en 2025 titulaire suite au départ de la salariée (rupture conventionnelle en août 2024).

La salariée sur le poste en CDD le poste en CDD Appui au secteur international a été recrutée en CDI sur le poste de RIA.

Le poste de Responsable des projets européens a connu un changement de titulaire en novembre 2024 (rupture conventionnelle). Il a été remplacé par une salariée en poste en CDI dans la délégation Auvergne et qui a ainsi rejoint le siège national.

Le poste d'Assistant Technique National a été doublé à partir de juillet 2024 avec la création d'un second poste en CDI afin de soutenir l'accompagnement technique des projets. Cependant, l'association a mis fin au contrat d'un des deux titulaires en novembre 2024 avec un licenciement pour faute grave. L'autre titulaire a remis sa démission en mai 2025, sans remplacement à ce jour.

AQUITAINE :

Pas de changement en 2024

AUVERGNE :

Le poste de chargé de développement n'a été remplacé après le départ de la titulaire sur un poste rattaché au Siège national

Le poste de chargé d'accompagnement des volontaires a changé de titulaire en avril 2024 (fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur)

BRETAGNE :

Le poste de responsable régional a changé de titulaire en septembre 2024 (départ suite à une rupture conventionnelle).

Le poste de chargée de développement a également connu un changement de titulaire en septembre 2024 (départ suite à une rupture conventionnelle).

CENTRE

Le poste de responsable régional a été transformé en délégué national détaché en région en 2024. Le titulaire a formulé une demande de rupture conventionnelle fin 2024 et a quitté ses fonctions en janvier 2025. Le poste a été immédiatement remplacé par une nouvelle titulaire en CDI.

Le poste de chargée de développement resté vacant en partie en 2023 a été remplacé en février 2024. La titulaire a demandé la rupture de sa période d'essai fin mars 2024. Une nouvelle salariée a été recrutée en CDI en juin 2024.

ILE-DE-FRANCE :

Les trois postes (Déléguée Nationale détachée en Région, Chargée de développement et Chargée d'accompagnement des volontaires) ont changé de titulaire suite aux départs des salariées en janvier 2024 (rupture conventionnelle). Les remplacements ont eu lieu le même mois. A noter qu'une salariée nouvellement embauchée a mis fin à sa période d'essai et qu'un remplaçant a pris la suite en mars 2024.

MIDI-PYRENEES

Le poste de Responsable Régionale a été transformé en Déléguée Nationale détachée en Région en janvier 2025.

Un poste de Chargée de développement en CDD de 12 mois a été créé en août 2024.

NORMANDIE :

La titulaire du poste de Déléguée Nationale détachée en Région a demandé sa rupture conventionnelle fin 2024 et a quitté l'association en mars 2025. Le poste n'a pas été remplacé.

Le poste de chargé de développement a été pourvu, en CDD de 12 mois, en janvier 2024 puis transformé en CDI en janvier 2025.

PACA :

La titulaire au poste de chargée de développement a demandé sa rupture conventionnelle en septembre 2024 et a quitté l'association début mars 2025. Le poste a été remplacé en février 2025.

PICARDIE :

Le poste de Délégué National détaché en Région a changé de titulaire après le départ du salarié sur un poste du siège national. La salariée titulaire au poste de responsable des projets régionaux l'a remplacé sur cette fonction. Ce poste vacant n'a ensuite pas été remplacé.

Un poste de chargé de mission chantiers de bénévoles a été créé et pourvu en mars 2024, en CDI.

Le poste de chargée d'accompagnement des volontaires a changé de titulaire en avril 2024.

Suite à l'obtention d'une subvention, un poste de chargée de mission projets environnement a été créé et pourvu en CDD de 18 mois en avril 2024.

RHÔNE-ALPES :

Un poste de chargée de mission chantiers de bénévoles a été créé et pourvu en janvier 2024, en CDI.

Le poste de chargée d'accompagnement de volontaires a changé de titulaire en janvier 2024.

SUD-EST :

Un poste de chargée de développement a été relancé en CDI et a été pourvu en mai 2024.

Le titulaire au poste de Délégué National détaché en Région a émis le souhait de partir en janvier 2025. La fin de son contrat a été acté à fin mars 2025 et n'a pas donné lieu à un remplacement.

En mars 2025, l'association alors en difficulté importante de trésorerie a décidé de déposer un dossier de cessation des paiements auprès du tribunal des affaires économiques de Paris. L'audience en date du 8 avril 2025 a autorisé la poursuite des activités de l'association mais en la plaçant en redressement judiciaire. Une première période de 6 mois d'observation est en cours jusqu'en octobre 2025 (confirmée par une audience en date du 3 juin 2025). Pendant cette période, l'association est accompagnée par Me Martinez et son cabinet, en sa qualité d'administrateur judiciaire, et par Me Pellegrini et son cabinet, en sa qualité de mandataire judiciaire. A l'ouverture de la procédure collective, un inventaire des biens de l'association a été réalisé par l'étude GILLET-SEURAT MORETTON.



CONTINUITE D'EXPLOITATION

Mesures mises en place pour assurer la continuité d'exploitation.

Dès mars 2025, en parallèle du dépôt du dossier en cessation de paiement, un plan de restructuration a été élaboré ayant pour but une optimisation de l'organisation et une réduction des charges. Plusieurs mesures ont été menées ou sont en cours en 2025 :

Une réorganisation territoriale visant à réduire le nombre d'établissements afin d'en faciliter la gestion et d'optimiser les coûts. Jusqu'à présent, l'association fonctionnait avec un siège national à Paris regroupant les fonctions support et 11 établissements régionaux ou territoriaux qui mettaient en œuvre les projets à destination des jeunes (15-30 ans) en partenariat avec des collectivités ou des associations locales. Cette organisation permettait de répondre aux enjeux de proximité et d'ancrage local avec une volonté de coordination régionale. Le projet de réorganisation prévoit le maintien des activités sur les territoires mais en les répartissant en 3 grandes régions (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est). A l'issue de la phase de restructuration (juin 2025), un établissement a été fermé (délégation Normandie-Maine située au Mans) mais dont le territoire est désormais réparti sur les délégations Centre Val de Loire, Bretagne et en partie Picardie.

La diminution de la masse salariale en réduisant les effectifs permanents dans les délégations régionales et dans les fonctions supports au siège national. Pour chaque région, une étude des niveaux d'activités économiques, de l'écosystème et de notre historique a permis d'identifier les activités/projets les plus pertinents, en lien avec notre projet associatif. De fait, le calibrage de certains projets devant être revu à la baisse, les ressources humaines associés n'ont pas pu être conservées. Dans les territoires, hors siège national, nous avons cherché à réduire le nombre de fonctions cadre (actuellement un cadre par établissement) afin d'avoir une coordination régionale élargie (un cadre par grande région). Au niveau du siège national, certaines fonctions supports ont été supprimées (un poste d'assistante nationale, un poste de responsable de la communication, un poste de délégué au développement, un poste de déléguée du siège). Un plan de licenciement économique a été mis en œuvre, après consultation du CSE, fin mai 2025 avec un objectif de réduction de 12 à 15 postes supprimés au total (le nombre réel dépend des propositions de reclassement qui ont été faites), sur l'ensemble de la structure (sur 41 salariés). Après reclassement, l'enjeu est d'avoir une réduction des effectifs tout en maintenant des équipes opérationnelles en capacité de réaliser les projets sur lesquels nous sommes engagés. La grille salariale a fait l'objet d'une révision afin d'être en adéquation avec les fiches de poste réactualisées (avenant aux contrats de travail en date du 1er juillet 2025).

L'arrêt des activités ne permettant pas la couverture totale des charges indirectes. Ces activités sont étudiées à partir de budgets prévisionnels en évaluant la répartition du temps de travail des salariés mobilisés. Des outils de pilotage vont être repensés afin de permettre aux délégués des 3 grandes régions de décliner les objectifs d'activité nationaux en cohérence avec les ressources humaines associées et les orientations stratégiques de l'association. Ceux-ci feront l'objet d'une révision afin d'orienter nos projets vers les activités permettant de dégager de la marge, notamment les chantiers de bénévoles avec un rééquilibrage des projets pour les adolescents et une augmentation du volume d'envoi de français (en France et à l'international). Le volume de projets européens a été ajusté à notre capacité de réalisation dans de bonnes conditions de suivi et de pilotage.

La réduction des charges de fonctionnement. Un travail de rationalisation des charges de fonctionnement est à l'étude afin d'optimiser les coûts (téléphonie, internet, assurances...). Nous ferons également un état des lieux des locations de locaux dont les surfaces pourraient ne plus être adaptées à la taille de notre effectif, notamment les locaux du siège national situé dans le 17ème arrondissement de Paris qui accueille depuis janvier 2025 la délégation Ile de France (les locaux dans le 19ème ont été rendus).

La vente d'un bien immobilier à Saint Caprais de Bordeaux (33). L'association est propriétaire d'un bien qui sert actuellement pour les bureaux de la délégation Aquitaine. Lors d'une assemblée générale extraordinaire en décembre 2024, les adhérents se sont prononcés en faveur de la vente de ce bien de 235 m² avec un terrain de plus de 1200m². Les diagnostics obligatoires ont été réalisés. La mise en vente a été réalisée par Foncia qui a estimé le bien à 250/300K€, tenant en compte des travaux importants à réaliser pour les futurs acquéreurs et la destination du bien qui a été modifié lors de l'adoption d'un nouveau PLU au niveau communal (bien ayant vocation à accueillir une activité économique de service utile à la population).

Compte tenu des mesures mises en œuvre et présentées ci-dessus, l'association a pour objectif de rétablir, à court terme, un niveau d'activité suffisant pour retrouver une situation d'équilibre. Par ailleurs, le tribunal de commerce a réitéré sa confiance dans la capacité de l'association à poursuivre son activité en prorogeant de six mois la période d'observation dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, afin de lui permettre de poursuivre les actions engagées.

Dans ce contexte, et au regard des perspectives de redressement ainsi que de la confiance exprimée par le tribunal, le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes.



IMMOBILISATIONS

Cadre A	Cadre B	Augmentations		Valeur brute début d'exercice	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeurs d'origine
		Réévaluations	Acquisitions		Par virement	Par cession		
Immobilisation incorporelles Frais d'établissement, de recherche et de développement Autres poste d'immobilisations incorporelles	Total I Total II			10 031			10 031	
	Immobilisation corporelles							
	Terrains			495 000			495 000	
	Constructions sur sol propre							
	Construction sur sol d'autrui							
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions			30 665			30 665	
	Installation techniques, matériel et outillage industriels		1 946	20 853			22 799	
	Installations générales et aménagements divers			23 355			23 355	
	Matériel de transports		33 389	97 869		21 897	109 361	
	Matériel de bureau et informatique		8 678	35 591		2 694	41 565	
	Mobilier			2 631			2 631	
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avance et acomptes							
	Total III	-	44 013	705 963	-	24 580	725 378	
Immobilisations financières Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières								
	Participations évaluées par mise en équivalence			847			954	
	Autres participations		107	5 399			5 399	
	Autres titres immobilisés		2 703	25 474		290	27 887	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				35 000		35 000	-	
	Total IV		2 810	66 720	-	35 290	34 240	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		-	46 823	782 704	-	59 880	769 646	



SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE							
Cadre A	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Type	Taux	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/reprises	Valeur en Fin d'exercice
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'équipement, de recherche et de développement	Total I					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	0,33	6 717	2 866		9 582
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	Linéaire					
	Constructions sur sol propre	Linéaire	0,03	20 659	16 500		37 159
	Constructions sur sol d'autrui	Linéaire					
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	Linéaire	0,10	21 645	3 020		24 665
	Installation techniques, matériel et outillage industriels	Linéaire	0,20	20 853			20 853
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Linéaire	0,20	21 368	548		21 916
	Installations générales et aménagements divers	Linéaire	0,20	71 125	15 152	21 056	65 221
	Matériel de transports	Linéaire	0,33	32 712	2 094	2 694	32 112
	Matériel de bureau et informatique	Linéaire					
	Matériel de bureau et informatique	Linéaire		2 631			2 631
	Mobilier	Linéaire					
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	Total III		190 994	37 313	23 750	204 557
		TOTAL GENERAL (I+II+III)		187 710	40 778	23 750	214 139

Cadre B	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					Cadre C	PROV. AMORT DEROGATOIRES	
	Type	Taux	Amortissements linéaires	Amortissements Dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises			
Immobilisations incorporelles										
Frais d'établissement, de recherche et de développement			Total I		2 869					
Autres poste d'immobilisations incorporelles			Total II							
Immobilisations corporelles										
Terrains					-					
Constructions sur sol propre			Linéaire		0,03		16 500			
Construction sur sol d'autrui			Linéaire		0,10		3 020			
Installations générales, agencements et aménagement des constructions			Linéaire		0,20		-			
Installation techniques, matériel et outillage industriels			Linéaire		0,20		548			
Installations générales et aménagements divers			Linéaire		0,20		15 152			
Matériel de transports			Linéaire		0,33		2 094			
Matériel de bureau et informatique							-			
Moblier										
Total III							37 313		0	
TOTAL GENERAL (I+II+III)							40 179		0	
							0		0	
							0		0	
							0		0	

Cadre D				
MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations ex aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	8 000	22 000		30 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provision pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	-	200 000		200 000
Total II	8 000	222 000	-	230 000
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisation corporelles	-	157 841		157 841
Sur titres mis en équivalence				
Sur titre de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks en cours				
Sur comptes clients	1 630			1 630
Autres provisions pour dépréciations	-		-	-
Total III	1 630	157 841	-	159 471
TOTAL GENERAL (I+II+III)	9 630	379 841	-	389 471
d'exploitation		379 841		
Dont dotations et reprises : financières exceptionnelles				



ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachés à des participations		954		954
Prêts (1) (2)		-		
Autres immobilisations financières		33 286		33 286
De l'actif circulant				
Fournisseurs avances et acomptes		9 104	9 104	
Fournisseurs débiteurs		-	-	
Usagers et comptes rattachés		290 972	290 972	
Autres créances (Etat. Subv. À recevoir)		296 781	296 781	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		12 923	12 923	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		3 293	3 293	
Autres impôts taxes et versements assimilés		-	-	
Divers produits à recevoir				
Groupe et associés (Fond Mutualisé) (2)				
Autres associés				
Autres créances (hors Etat. Subv. À recevoir)		58 839	58 839	
Charges constatées d'avance		1 211	1 211	
Total		707 363	673 123	34 240

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	-
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	-
(2) Prêts et avances consenties aux associés	-

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)	165 592	62 506	103 086		
Emprunt et dettes financières diverses (1) (2)					
Avances et acomptes reçus					
Fournisseurs et comptes rattachés	304 254	304 254			
Personnel et comptes rattachés	127 446	127 446			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	209 196	209 196			
Impôts sur les bénéfices					
Autres impôts taxes et versements assimilés	170 515	170 515			
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	208 991	208 991			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	594 377	594 377			
Total	1 780 371	1 677 284	103 086		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunt remboursés en cours d'exercice	64 078
(2) Emprunt dettes contractés auprès des associés	-



RESERVE POUR PROJET ASSOCIATIF					
Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement ; transfert vers le cpte 1027)	Montant fin d'exercice
NEANT					
TOTAL	-	-	-	-	-

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES Subvention de fonctionnement affectées					
Situations	Montant Initial	Fonds à engager au début de l'exercice (cpte 194)	Utilisation en cours de l'exercice (cpte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (cpte 194)
	-			-	-
	-			-	-
	-			-	-
	-			-	-
TOTAL	-	-	-	-	-



DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2024	31/12/2023
Créances usagers et comptes rattachés		
Partenaires - Factures à Établir	-	102 529
Personnel - Produits à recevoir	-	2 141
Organismes sociaux Produits A Recevoir		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	3 269	3 269
Uniformalion - Produits à Recevoir	-	-
Total	3 269	107 939
Autres créances		
Autres produits :	-	-
Total	-	-
TOTAL GENERAL	3 269	107 939

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fourn, Fact, Non parvenues	12 837	-
Total	12 837	-
Dettes fiscales et sociales		
Dettes prov. / congés payés	102 676	79 838
Autres charges à payer	-	-
Autres charges fiscales à payer	-	-
Autres organismes sociaux - charges à payer	273	808
Total	102 949	80 646
Autres dettes		
Charges à payer divers	11 272	11 272
Total	11 272	11 272
TOTAL GENERAL	127 058	91 919

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/12/2024	31/12/2023
Produits constatés d'avance :	594 377	679 166
<i>Dont :</i>		
ERASMUS + / Europe	502 257	484 371
Etat	9 333	90 575
Collectivités territoriales	46 503	8 339
Partenaires	36 283	9 248
Autres	0	86 632
TOTAL GENERAL	594 377	679 166

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	31/12/2024	31/12/2023
Charges constatées d'avance	1 211	1 167
<i>Dont :</i>		
Prestations de services et honoraires		
Assurances	1 211	1 167
Energie		
Téléphone - Internet		
Medecine du travail		
Loyers		
Divers		
TOTAL GENERAL	1 211	1 167

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

	31/12/2024	31/12/2023
Charges exceptionnelles	116 616	25 245
Autres charges exceptionnelles	2 078	19 419
Total	118 694	44 663
Sur opérations en capital		
Valeur nette comptable actifs cédés	-	-
Total	-	-
TOTAL GENERAL	118 694	44 663

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31/12/2024	31/12/2023
Sur opérations de gestion		
Autres produits except	1 718	956
Produits sur exercice antérieur	-	13 618
Total	1 718	14 575
Sur opérations en capital		
Produits cession éléments actifs	8 750	-
Subv investissement virée compte de résultat	-	39
Total	8 750	39
TOTAL GENERAL	10 468	14 614

Pour identification
Commissaires aux Comptes

CREDIT BAIL ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

OPERATIONS DE CREDIT-BAIL	Montant
Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer	NEANT
Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer	NEANT

ENGAGEMENTS FINANCIERS	Montant
Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	1 950
Avals et cautions	0
Engagements en matière de pensions, retraites, indemnités	0
Autres engagements donnés	0
Engagements reçus	
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus	



Montant des honoraires du commissaire aux comptes

	MONTANT
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 940,00 €
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	- €

Rémunération des dirigeants, salariés et bénévoles

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580, l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants. L'information qui serait fournie dans le cadre de cette obligation reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne, ce qui serait contraire aux règles de confidentialité en matière de publicité des rémunérations et avantages.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.



EFFECTIFS

L'association comporte plusieurs entités régionales :

- Délégation Aquitaine	1 Place de l'Eglise - 33880 Saint-Caprais
- Délégation Auvergne	14 Bd Gergovia - 63000 Clermont-Ferrand
- Délégation Bretagne	13 bis square Charles Dullin - 35200 Rennes
- Délégation Centre-Val-de-Loire	3 rue de la Cholerie - 45000 Orléans
- Délégation Île-de-France	156 rue d'Aubervilliers - 75019 Paris
- Délégation Midi-Pyrénées	43 avenue de la gloire - 31500 Toulouse
- Délégation Normandie-Maine	6 rue de Pologne - 72100 Le Mans
- Délégation PACA	L'Epopée Village - 4 rue Berthelot - 13014 Marseille
- Délégation Picardie	25 rue Riolan 80000 Amiens
- Délégation Rhône-Alpes	37 rue Elie Rochette - 69007 Lyon
- Délégation Sud Est	6 rue Louis Blanc 34800 - Clermont L'Hérault

L'association comporte une entité nationale :

- Le siège social	64, rue Pouchet - 75017 Paris
-------------------	-------------------------------

Moyens humains :

1820,04

DELEGUES - CADRES	EFFECTIF	ETP 2024	EFFECTIF 2022-2023	ETP 2022-2023
	18	15,11	18	18,59
110-SIEGE NATIONAL	5	3,98	4	3,70
213-PACA	1	1,00	1	1,22
231-MIDI-PYRENEES	1	1,00	1	1,10
233-AQUITAINE	1	1,00	2	1,06
234-SUD-EST	1	1,00	1	1,25
235-BRETAGNE	2	1,04	1	1,25
245-CENTRE	1	1,00	1	1,25
263-AUVERGNE	1	1,00	3	2,38
269-RHONE-ALPES	1	1,00	1	1,04
272-NORMANDIE	1	1,00	1	1,85
275-ILE-DE-FRANCE	2	1,08	1	1,25
280-PICARDIE	1	1,00	1	1,25
AUTRES SALARIES - EMPLOYES	36	25,00	34	29,31
110-SIEGE NATIONAL	11	8,33	13	10,48
213-PACA	1	1,00	1	1,25
231-MIDI-PYRENEES	2	0,73	0	0,00
233-AQUITAINE	1	1,00	3	2,44
234-SUD-EST	2	1,17	1	0,45
235-BRETAGNE	2	1,04	1	1,03
245-CENTRE	1	0,58	1	1,00
263-AUVERGNE	4	2,19	3	1,78
269-RHONE-ALPES	3	2,90	5	4,06
272-NORMANDIE	1	0,96	1	0,25
275-ILE-DE-FRANCE	4	2,03	1	2,41
280-PICARDIE	4	3,07	4	4,16
TOTAL PERMANENTS	54	40,11	52	47,90
110-SIEGE NATIONAL	0	0,00	1	0,02
213-PACA	4	0,13	5	0,17
231-MIDI-PYRENEES	12	0,45	8	0,31
233-AQUITAINE	18	0,46	11	0,42
234-SUD-EST	21	0,66	10	0,31
235-BRETAGNE	5	0,22	7	0,33
245-CENTRE	7	0,27	5	0,21
263-AUVERGNE	16	0,41	12	0,38
269-RHONE-ALPES	11	0,37	4	0,13
272-NORMANDIE	12	0,39	13	0,41
275-ILE-DE-FRANCE	7	0,22	1	0,03
280-PICARDIE	14	0,48	8	0,41
ANIMATEURS SAISONNIERS	127	4,05	85	3,13
TOTAL SALARIES	181	44,15	137	51,04
TOTAL BENEVOLES	1 094		907	

Base de calcul : Salariés : permanents et saisonniers
Bénévoles : bénévoles, volontaires, mise à disposition



Bénévolat et aides indirectes

L'association bénéficie comme toute association du concours bénévole de différentes personnes membres de l'association.

Ce bénévolat concerne le pilotage de l'association par les membres du conseil d'administration ainsi que l'organisation de formations destinées aux animateurs de chantiers de bénévolat.

Le nombre total d'heures de bénévolat estimé sur l'année 2024 est de 399, ce qui représente la somme de 4740€ (valorisées au SMIC horaire en vigueur).

L'option de comptabilisation de ces aides aux postes de charge par nature concernée en contrepartie du poste subvention n'a pas été retenue compte tenu du caractère non significatif de cet élément.



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS					
OBJET	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT N-1 (Décision AG)	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSUMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE					
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	0				0
ECART DE REEVALUATION	444 122				444 122
RESERVES EXPLOITATION	0				0
RESERVES PROJET ASSOCIATIF	0				0
RESERVES INVESTISSEMENT	0				0
REPORT A NOUVEAU	-126 135				-425 285
EXEDENT OU DEFICIT	-299 150	-746 593		-746 593	-746 593
SITUATION NETTE	18 837	-746 593	0	-746 593	-727 756
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS					0
PROVISIONS REGLEMENTEES					
TOTAL	18 837	-746 593	0	-746 593	-727 756



ASSOCIATION CONCORDIA

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Montants des concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice, conformément à l'article 431-9 du règlement ANC 2018-06

La totalité des financements publics obtenus est de nature "subventions d'exploitations" pour un montant de 2 130 356,26€

Origines des subventions

Services de l'Etat	890 566,43
Conseils régionaux	101 575,23
Conseils départementaux	71 300,00
Intercommunalités	98 466,67
Union européenne	958 925,33

Du compte 7410100 au compte 7462200

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
7410200	ETAT - SERVICE CIVIQUE		145 531,61	-145 531,61
7410300	ETAT - AUTRES SUBVENTIONS		83 006,00	-83 006,00
7411100	JEUNESSE & SPORTS - FONJEP	20 366,50	220 680,25	-200 313,75
7411200	JEUNESSE & SPORTS - ACTIVITES	10 077,00	284 610,20	-274 533,20
7411210	JEUNESSE & SPORTS - CPO		83 000,00	-83 000,00
7411220	JEUNESSE & SPORTS - FDVA	2 400,00	47 805,00	-45 405,00
7411230	JEUNESSE & SPORTS - FEJ		1 500,00	-1 500,00
7411300	JEUNESSE & SPORTS - DIVERS		10 500,00	-10 500,00
7412200	COHERENCE DES TERRITOIRES (ANCT ex CGET) - ACTIVITE		7 500,00	-7 500,00
7412300	PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)	9 333,33	18 000,00	-8 666,67
7413200	CULTURE - ACTIVITES		22 800,00	-22 800,00
7414200	CAF / MSA - ACTIVITES		2 310,20	-2 310,20
7415200	ENVIRONNEMENT - ACTIVITES		5 500,00	-5 500,00
	Total Rupture 741	42 176,83	932 743,26	-890 566,43
7420200	REGION - ACTIVITES	36 153,00	133 503,23	-97 350,23
7420300	REGION - AUTRES SUBVENTIONS		4 225,00	-4 225,00
	Total Rupture 742	36 153,00	137 728,23	-101 575,23
7430200	DEPARTEMENTS - ACTIVITES		71 300,00	-71 300,00
	Total Rupture 743	0,00	71 300,00	-71 300,00
7440200	COMMUNES & INTERCO - ACTIVITES	11 500,00	107 966,67	-96 466,67
7440300	COMMUNES & INTERCO - AUTRES SUBVENTIONS		2 000,00	-2 000,00
	Total Rupture 744	11 500,00	109 966,67	-98 466,67
7450200	AUTRES SUBVENTIONS - ACTIVITES		9 522,60	-9 522,60
	Total Rupture 745	0,00	9 522,60	-9 522,60
7461230	EUROPE - ERASMUS + / ECHANGE DE JEUNES	9 526,30	98 349,67	-88 823,37
7461240	EUROPE - ERASMUS + / MOBILITE ACTEURS JEUNESSE	4 900,00	89 190,90	-84 290,90
7461251	EUROPE - CORPS EUROPEEN DE SOLIDARITE (CES)	465 685,85	1 119 522,09	-653 836,24
7461260	EUROPE - ERASMUS + / PARTICIPATION DES JEUNES	41 200,80	152 024,58	-110 823,78
7461300	EUROPE - AUTRES SUBVENTIONS	27 702,99	38 720,80	-11 017,81
7462200	SUBVENTION OFAJ		10 133,23	-10 133,23
	Total Rupture 746	549 015,94	1 507 941,27	-958 925,33
	Total Sous-classe 74	638 845,77	2 769 202,03	-2 130 356,26



VENTILLATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE PAR NATURE DES PRESTATIONS

INSCRIPTIONS DES BENEFICIAIRES AUX ACTIVITES CHANTIERS	162 526
ORGANISATIONS D'ACTIVITES EUROPENNES	105 315
INSCRIPTIONS DE JEUNES ISSUS DE STRUCTURE SOCIO-EDUCATIVES	23 140
ORGANISATIONS D'ACTIVITES SERVICE CIVIQUE	155 051
ORGANISATIONS D'ACTIVITES CHANTIERS DE BENEVOLES	247 105
ORGANISATION DE FORMATIONS	73 136
HEBERGEMENT DANS LES LOCAUX DE CONCORDIA	22 119
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	50 076
AUTRES ACTIIVITES ANNEXES	7 657
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRE	846 125

